

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

MEUBLÉ DE TOURISME



2013 CLASSEMENT VALABLE 5 ANS
MINISTÈRE CHARGÉ DU TOURISME



1

LE CLASSEMENT, UNE GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une **garantie officielle de qualité de service et de confort** :

- Une qualification nationale portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- Un référentiel adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipements et de services,
- Une gamme de classement de 1* à 5* donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial reconnu à l'international.

QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

« Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile. »

Code du Tourisme : art. D324-1

2

LES AVANTAGES DU CLASSEMENT

• Je paie moins d'impôts :

Les propriétaires de locations de vacances classées en « meublés de tourisme », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de 71% contre 50% pour une location non classée.

• Je profite d'outils de promotion supplémentaires :

J'accède à d'autres démarches de qualité (accueil vélo, accueil pêche..). Je gagne en visibilité, puisque les sites de destination : www.lozere-tourisme.com et www.tourisme-occitanie.com affichent uniquement les meublés classés ou labellisés.

• Je facilite le calcul de ma taxe de séjour :

Une fois mon hébergement classé, le tarif par nuit et par personne de la taxe de séjour est fixe (le montant est fixé en fonction du nombre d'étoiles obtenues).

• Je garantis la qualité de mon hébergement :

Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.

• Je peux accepter les chèques vacances :

J'accède à un potentiel de 3,7 millions de bénéficiaires en France, soit plus de 9 millions de personnes avec leur famille.

3

LES ÉTAPES POUR DÉCROCHER LES ÉTOILES

✓ Je commande une visite au Comité départementale du tourisme de la Lozère auprès de **Danièle Rampon** par mail d.rampon@lozere-tourisme.com ou par téléphone au 04.66.65.60.00

Le tarif d'une visite s'élève à **150€ et 90€ par meublé supplémentaire**. Des documents me seront envoyés, à compléter et retourner accompagnés du paiement.

✓ Je reçois un **professionnel agréé qui réalisera la visite** de ma location en ma présence. Un membre de l'équipe de l'Office de tourisme pourra également être présent.



✓ Je reçois sous **30 jours** maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.

✓ Je dispose d'un **délai de 15 jours** pour éventuellement refuser la **décision**. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.

✓ Mon classement officiel est prononcé pour **une durée de 5 ans**.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère - Service réseau pro
Léa Rocher et Morgane Pierredon
Tel: 04 66 45 81 94
Mail : reseaupro@cevennes-montlozere.com
www.cevennes-montlozere.com

Office de tourisme
**DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE**